

Compte rendu



Comité de pilotage
Plan régional d'actions
en faveur des papillons
de jour
12 décembre 2022

Compte rendu

Comité de pilotage

Plan régional d'actions en faveur des papillons de jour

Document réalisé par :

Sonia Richaud - CEN PACA, chargée de mission au sein du Pôle biodiversité régionale

Relecture réalisée par :

Laureen Keller - CEN PACA, responsable du Pôle biodiversité régionale
Sylvain Rivet - DREAL PACA, chargé de mission unité biodiversité

Coordination :

Sonia Richaud - CEN PACA, chargée de mission au sein du Pôle biodiversité régionale
Sylvain Rivet - DREAL PACA, chargé de mission unité biodiversité

Participants :

Liste transmise avec ce document

Date de rédaction du document : janvier 2023

Pièces jointes au présent document : PDF d'animation de la réunion, PDF des présentations de projets 2021, liste des participants au COPIL

Ordre du jour

- Introduction (Sylvain Rivet, DREAL PACA)
- Contexte national : actions 2022 (Gaëlle Sobczyk-Moran, Opie national, animatrice du PNA)
- Bilan d'activité 2022 (Sonia Richaud, CEN PACA et Sylvain Rivet, DREAL PACA)
- Présentation de la réflexion autour des données sensibles et implication pour les papillons de jour (Hélène Chauvin, CEN PACA)
- Présentation de trois projets réalisés en 2022
- Quels projets pour 2023 ?

Introduction

Sylvain Rivet, chargé de mission à la DREAL unité biodiversité remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

Sonia Richaud, chargée de mission au CEN PACA présente le déroulé de la journée.

Un tour de table est réalisé.

Contexte national : actions 2022

Gaëlle Sobczyk-Moran (Opie), animatrice nationale.

Diaporama support joint à ce document

Groupes de travail espèces du PNA

Organisation de deux groupes :

- *Boloria aquilonaris* et *Phengaris alcon* en Margeride (Aubrac et Cévennes)
- *Euphydryas maturna* en France (CR : https://papillons.pnaopie.fr/wp-content/uploads/2022/07/CR_GT_Damier_du_fr%C3%A0ne_04.07.22-1.pdf)

Objectifs de ces groupes de travail : recenser les projets, la bibliographie, permettre des discussions entre acteurs du réseau.

Ateliers visio-thématiques

Organisation de 3 ateliers :

- Suivi, analyses et écologie de *Chazara briseis* et d'autres rhopalocères de milieux steppiques (CR : <https://papillons.pnaopie.fr/ressources/?sa=milieux+steppiques>)
- Participation au Sterf (CR : <https://papillons.pnaopie.fr/wp-content/uploads/2022/03/CR-Atelier-Sterf-08.02.22.pdf>)
- Protocole de suivis des papillons de jour et analyses (CR à venir).

Réalisation d'une fiche type TVB sur *Chazara briseis*

Travail bibliographique et synthèse selon les catégories des fiches TVB. Publication en cours.

Premiers constats :

Peu de publications sur l'espèce, études surtout en République Tchèque, perte de 72 % de sa présence départementale en France depuis le XX^e siècle, déclin généralisé en Europe, quelques éléments sur la biologie et l'écologie connus (plantes hôtes, dispersion, habitats favorables, etc.).

Menace nouvellement identifiée : la durée de maturation des œufs semble plus longue que la durée de vie des femelles.

Création d'une fiche type enquête au niveau nationale et déclinée dans chaque région, dont la région PACA.

=> 19 observateurs, 26 observations entre le 23 juillet et le 03 octobre. Mais il faut prendre en compte le fait que beaucoup d'observateurs transmettent directement leurs observations aux SINP régionaux.

Recensement des actions de gestion

Travail issu d'une demande de la part du réseau national.

Envoi de fiches type à remplir (sur la base de documents créés par la FCEN) aux animateurs régionaux, qui ont eux-mêmes envoyé ces fiches à leur réseau => rassembler les actions de gestion réalisées en faveur des papillons de jour à l'échelle de la France. Téléchargement de fiches vierges : <https://papillons.pnaopie.fr/contact/>

=> mise en page en cours avant diffusion

Sterf

L'Opie devient l'animateur de ce programme de suivi :

- organisation d'ateliers, de webinaires, envoi de lettres d'informations régulières, mise en ligne d'une page internet dédiée (<https://papillons.pnaopie.fr/sterf/>)

- traduction de l'application et du site Internet de suivi européen eBMS en français et basculement des outils de suivi du Sterf sur leurs outils courant 2023

L'indicateur de disparition départementale des papillons de jour

Publication de cet indicateur en juillet 2022 (<https://naturefrance.fr/actualites/disparition-des-papillons-de-jour>)

=> 2 espèces de papillons de jour sur 3 ont disparu d'au moins un département qu'elles occupaient au siècle dernier.

La région PACA n'est pas forcément la plus touchée par ces disparitions (par rapport au nord-ouest de la France par exemple) mais cela reste inquiétant.

=> rédaction d'articles, création d'un poster et présentation au Symposium international sur la conservation des lépidoptères à venir.

Actualités

- création d'une mallette pédagogique (sur la base de celle proposée par la FCPN) courant 2023
- envoi de la lettre d'info du PNA 3 à 4 fois par an
- rédaction d'un cahier technique de gestion conservatoire prévu pour 2023 (des échanges sont prévus sous forme d'ateliers avec les animateurs régionaux)
- réalisation de vidéos de sensibilisation sur les espèces du PNA (8 déjà disponibles sur le site Opietvi) et tournage et mise en ligne de vidéos supplémentaires prévus pour 2023.

Bilan d'activités 2022

Sonia Richaud (CEN PACA), chargée de mission entomologie.

Diaporama support joint à ce document

Contexte

L'Opie est l'animateur national du PNA (coordination DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).

Fin 2019 => début de la rédaction du PRA

2020- début 2021 : finalisation de la rédaction, passage en CSRPN, organisation du premier COFIL (visio)

2022 : première année complète d'animation/mise en œuvre de ce PRA, premier COFIL (en présentiel) avec présentation d'un bilan d'activités

Le PRA est téléchargeable sur le site de l'Opie (<https://papillons.pnaopie.fr/provence-alpes-cote-dazur/>)

Il concerne 40 espèces, 6 sous-espèces qui leur sont liées et 3 sous-espèces + 10 fiches actions qui rentrent dans trois thématiques générales : sensibilisation, connaissance et conservation.

Bilan d'activités 2022

- Dérogation de capture (Sylvain Rivet et Sonia Richaud)

Le CEN perçoit de l'Etat une subvention qui est versée par la DREAL pour assurer l'animation de la déclinaison régionale du PNA. Il s'agit d'une petite somme par rapport au travail qui est fourni. A ce titre, il a été demandé au CEN de recenser l'ensemble des intervenants pouvant être amenés à réaliser des captures de papillons diurnes protégés, de façon à présenter une demande unique, au niveau régional, de dérogation à la protection de ces espèces, afin de permettre les travaux de suivis ou de recherches prévus dans le cadre de la déclinaison régionale du PNA.

Pour plusieurs taxons, un système similaire de dérogation groupée a été mise en place à l'échelle de la région (Cistude, odonates...). Difficulté d'instruire des demandes de dérogation individuelles pour toutes les structures/personnes qui interviennent sur ces taxons, avec à chaque fois un arrêté préfectoral. Les animateurs régionaux de PNA/PRA sont sollicités pour simplifier la démarche.

- travail de recensement de toutes les personnes susceptibles d'avoir besoin d'une dérogation dans le cadre de leurs études/inventaires ;

- proposition du CEN de gérer une banque de prélèvements (autorisation collective pour l'ensemble des prélèvements de matériel génétique) ;
- 46 personnes sont concernées ;
- passage en CNPN pour les espèces soumises à leur avis ;
- dérogation valable pour 3 ans.

Echanges/questions durant la présentation

Stéphanie Beaume (ONF) : et si les missions évoluent et qu'on est amené à travailler sur une espèce protégée durant les 3 ans de validité de la dérogation ?

Sonia R. => s'il s'agit d'une mission ciblée dans un département et qui ne concerne qu'une espèce, une demande peut être faite en DDT/DDTM.

Sylvain R. => depuis quelques années on essaye de raisonner sur le moyen terme. Les compétences avérées à un instant T, permettent à des demandeurs d'être bénéficiaires (mandataires) de la dérogation (autorisation nominative). Dans la rédaction des arrêtés il est prévu que des personnes qui ne sont pas actuellement bénéficiaires/qualifiées puissent intervenir à condition que ce soit en présence et sous la responsabilité d'une personne bénéficiaire (mandataire) de la dérogation. L'expérience acquise par ces personnes lors des campagnes réalisées avec des mandataires peut leur permettre de justifier une qualification lors de la prochaine demande groupée qui sera centralisée par le CEN.

- Aide à la mise en place de protocoles de suivi et accompagnement d'études scientifiques

- Poursuite du travail génétique réalisé par le LECA sur les populations nationales d'Apollon (échantillonnage entre 2021 et 2022, 79 échantillons pour PACA). Prélèvement de pattes médianes (5 individus par populations).

Echanges/questions durant la présentation

Sylvain R. => concernant la demande de dérogation, un point important c'est qu'il ne s'agit pas seulement d'une aide du CEN pour la rédaction d'un seul dossier, c'est aussi d'assurer un rôle d'animation et de coordination : le CEN a une vision globale de ce qui se fait en termes d'études. Cela permet aussi au CEN de s'assurer de l'harmonie des protocoles mis en œuvre, également de gérer une banque d'échantillons génétiques « intelligente » car partagée, opportuniste pour ce qui concerne les prélèvements, et en évitant des prélèvements en doublons. Chacun des bénéficiaires doit envoyer un bilan de mise en œuvre de la dérogation au CEN, qui centralise tout.

Sonia R. => ça permet également de mettre en relation des structures qui travaillent sur un même sujet sans le savoir.

Samuel Priou (DDTM06) => quels sont les objectifs de cette étude ?

Sonia R. => savoir s'il y a des populations vraiment très distinctes, retracer leur histoire évolutive à travers la génétique (effondrement de populations par exemple), savoir s'il existe des échanges entre les différentes populations.

- Le LECA a fait une demande de financement au département de l'Isère pour étudier la génétique des populations d'Azuré de la sanguisorbe. En expliquant que cette analyse génétique ne serait pertinente que si les populations des départements limitrophes étaient également étudiées, cette étude sera également réalisée en PACA. Les prélèvements seront réalisés dans les départements du 04 et du 05. En 2022, la population de Thorame-Basse a pu être échantillonnée (prélèvement de pattes médianes).

- Accompagnement de deux étudiants de l'Université de Tübingen (Allemagne) dans les Hautes-Alpes, sur la commune d'Ourres autour du col d'Araud. Durant 3 mois ils ont étudié les caractéristiques des habitats de reproduction de la Zygène de l'herbe-au-cerf, de la Zygène de la Vésubie et de la Bacchante. L'accompagnement a consisté à leur trouver un hébergement, se rendre sur place pour les accueillir et leur présenter le territoire, etc. Un mémoire a été rédigé. Ce partenariat est amené à se poursuivre avec de nouveaux sujets d'études.

- Accompagnement du CEA sur une CMR réalisée sur une population de Proserpine. Travail qui sera présenté plus en détail cet après-midi.

- pour la deuxième année, accompagnement de l'association A Rocha à la mise en place d'un suivi (CMR) d'une population d'Hermite au Domaine des Courmettes dans les Alpes-Maritimes. La première année, peu d'individus avaient pu être capturés. Cette année, beaucoup plus d'individus ont pu être capturés. Accompagnement sur le terrain pour voir la population et le protocole mis en place et formation aux prélèvements de pattes médianes dans le but de faire plus tard une analyse génétique.

Echanges/questions durant la présentation

Sylvain R. : certains prélèvements sont faits et stockés dans l'attente d'avoir un financement par la suite pour les analyses génétiques, coûteuses.

Sonia R. => les échantillons sont également stockés en attendant d'avoir plus de prélèvements, le but étant d'étudier la génétique de plusieurs populations dans la région.

Timothée Schwartz (A Rocha) = : l'effort de prospection a été le même entre 2021 et 2022 mais il y avait eu beaucoup moins d'individus la première année. Entre les deux années le protocole a été légèrement modifié pour inciter à capturer des individus en dehors d'un transect.

Sonia R. => une réunion avec le LECA et A Rocha avait été organisée pour expliquer plus précisément comment mettre en place une CMR. C'est une méthode qui est très chronophage et qui demande énormément d'investissement en temps avec un très gros effort d'échantillonnage dès le tout début de la période de vol.

Gérard Chovet (professeur retraité à l'Université Pierre et Marie Curie, Paris, Biologie animale, Entomologie) : pour les prélèvements sur les Nymphalidae, si on enlève une patte médiane, il n'en reste plus que 3. J'ai fait quelques essais sur *Erebia epistygne*, et les femelles ont par la suite beaucoup de mal à pondre. Est-ce la méthode idéale pour faire des prélèvements ?

Sonia R. => le LECA a mené des études sur des Nymphalidae bien plus petits (*Coenonympha*). Après prélèvement de pattes médianes, ils n'ont pas observé de problème particulier de comportement ou autre. Les papillons utilisent principalement leurs pattes pour se tenir, ils ne marchent pas avec. On s'est donc basé sur ces résultats.

Gérard C. : comment faite vous pour prélever la patte, faut-il couper ou arracher ?

Sonia R. => la patte doit être prélevée à la base, en la faisant tourner.

Concernant *C. briseis*, il y eu en parallèle un protocole de recherche des chenilles mis en place par l'Opie Occitanie. Le but étant d'identifier les habitats de reproduction, les plantes sur lesquelles elles se nourrissent, etc. Les chenilles étant nocturnes, les recherches ont eu lieu la nuit, dans les secteurs où l'espèce est abondante (pour faciliter les recherches). Deux chenilles ont été trouvées au domaine des Courmettes. Les plantes hôtes ont été prélevées et envoyées au CBNMed : *Festuca cinerea*.

Echanges/questions durant la présentation

Hélène Chauvin (CEN PACA). : est-ce que vous avez essayé avec de la lumière rouge ?

Sonia R. => non, il faudrait être sûr que la chenille reste bien visible. A essayer en effet, avec d'autres lumières.

- Accompagnement de l'OFB. En 2021, deux agents du 04 et du 05 ont souhaité travailler sur la problématique du surpâturage en montagne, une thématique du PRA. Un protocole de suivi des populations de papillons (chronoventaire) a été mis en place pour comparer des placettes non-pâturées et des placettes surpâturées. Plusieurs placettes ont été positionnées dans le 04 et le 05. Difficulté : pour pouvoir les comparer, il faut que les deux types de placettes se trouvent dans des conditions similaires (altitude, exposition, peu éloignées les unes des autres, etc.). Les agents ont reçu une formation au déploiement du protocole.

- Formation des acteurs du territoire

- Ce travail sur le pâturage en montagne est également mené par le Parc national du Mercantour. Peu d'endroits non pâturés existent dans le Mercantour. Secteur : vallon du Lauzanier (04 – Val d'Oronaye) => formation de l'agent en charge des suivis au déploiement du protocole chronoventaire.

- Travail avec le Parc national des Calanques, le LPED et l'association ANUMA : analyse territoriale (synthèse des données du Parc), positionnement de 15 placettes de suivi chronoventaire, formation des agents du Parc et des étudiants d'ANUMA à la détermination des papillons (délivrée par le LPED dans le Parc urbain des papillons à Marseille), formation au déploiement du protocole. 2021 = première année de suivi, l'idée étant de faire 3 ans de suivi, 3 ans de pause, 3 ans de suivi, 3 ans de pause, etc.

- Formation des agents du Parc naturel régional du Queyras : analyse territoriale, formation des agents à la détermination des papillons de jour (avec zoom sur les espèces du PRA présentes dans le Parc).

- Formation des agents OFB de l'ensemble de la région délivrée par l'association Proserpine, ciblée espèces protégées.

- Accompagnement technique et scientifique

- Accompagnement des Parcs départementaux de la Valmasque et de la Brague dans la prise en compte de deux sous-espèces de zygènes endémique des Alpes-Maritimes (*Zyganea cynarae* ssp. *vallettensis* et *Z. hilaris* ssp. *ononidis*) dans la gestion des espaces : une plaquette avec un plan de chaque Parc a été réalisée avec localisation des secteurs de reproduction et calendrier d'intervention. Restitution en présentiel avec les agents départementaux des deux Parcs.

- Accompagnement de l'animatrice Natura 2000 de l'Asse sur la prise en compte de l'Azuré de la sanguisorbe dans la gestion des zones humides de Barrême (04) : participation au COPIL, COTECH et sur le terrain pour les suivis de populations.

- Accompagnement du Parc naturel régional des Baronnies provençales sur la prise en compte de l'Azuré de la sanguisorbe sur son territoire : réunion technique avec Flavia APE, le CEN Auvergne et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes => diagnostic avec localisation de toutes les populations d'Azuré de la sanguisorbe connues sur leur territoire.

- Accompagnement de la LPO PACA dans la déclinaison du PRA sur le territoire de Provence Verte Verdon et du Parc naturel régional de la Ste Baume (projet FEADER) : réunion de présentation du programme, suivi des actions menées (sorties, recherches ciblées, formations : des acteurs du territoire).

- Implications extrarégionales

- Participation aux ateliers nationaux (*C. briseis* et protocoles de suivi papillons de jour).

- Echanges avec le CEN et l'Opie Occitanie.

- Journée découverte de la Piéride de l'aethionème *Pieris ergane* (espèce considérée comme disparue du 05) dans la Réserve naturelle de Conat (Pyrénées-Orientales) pour faciliter les recherches dans le 05 : découverte des habitats, identification des plantes et recherche de chenilles. Premières journées de recherches organisées à Cervières et Val des Prés, sans succès.

- Communication

Création d'une page Facebook pour partager les informations.

Présentation de la réflexion autour des données sensibles et implication pour les papillons de jour

Hélène Chauvin (CEN PACA), coordinatrice partage des connaissances

[Diaporama support joint à ce document](#)

[Lien vers la vidéo de la présentation :](#)

- Définition d'une donnée sensible

Rappel en matière d'information sur l'environnement : la règle générale c'est la diffusion de l'information. Selon le principe de précaution, il vaut mieux transmettre l'information sur un élément remarquable pour éviter qu'il ne soit détruit par méconnaissance.

Exception à cette règle => donnée sensible => donnée dont la diffusion porte atteinte à la protection de l'environnement => dégradation de la précision géographique pour certain public.

Echanges/questions durant la présentation

Joss Deffarges (adhérent CEN PACA) : les données peuvent être doublées dans différentes bases, et la précision géographique pourra être dans une base et pas dans une autre par exemple.

HC => le CEN PACA ne pourra pas interférer dans la gestion de ces plateformes mais un travail de sensibilisation sera mené pour une mise en cohérence. Le socle commun sera la validation de référentiels espèces sensibles. Dans la réglementation, un citoyen ne doit pas diffuser une donnée qui peut porter atteinte à la protection de l'environnement.

- Evolution de Silene vers l'open data

Aujourd'hui, Silene expert => libre diffusion des données (hors données sensibles, pour le moment uniquement pour la flore) publiques et privées (si accord du fournisseur).

=> depuis août 2021, la loi et le schéma métier SINP imposent l'open data pour toutes les données du SINP, peu importe leur origine (publique ou privée).

- Différence licence ouverte (open data) / licence fermée

Modalités actuelles de Silene (licence fermée) : création d'un compte, formulaire de demande d'accès, convention, charte Silene (ne pas céder à un tiers les données auxquelles on a accès, ne pas transmettre les données dans une autre base de données sans accord du comité des administrateurs de Silene, alimenter le SINP en retour). Aujourd'hui, seules les données chiroptères et Aigle de Bonelli sont considérées comme sensibles (floutées à l'échelle communale).

- Mise en conformité

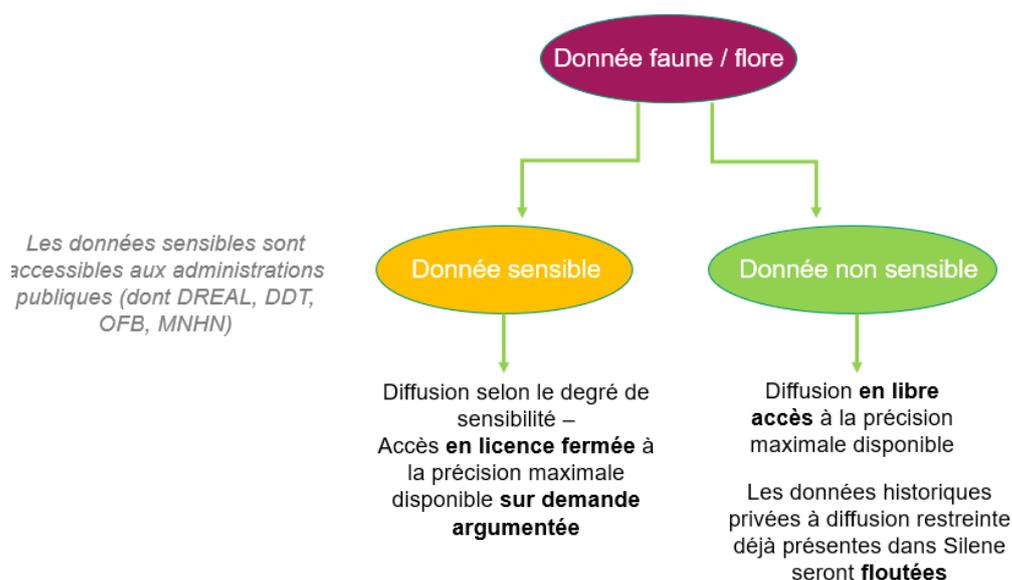
Modalités futures (licence ouverte) : libre accès à tous, autorisation de réutiliser les données.

Nouvelle donnée : libre de diffusion à la précision à laquelle elle est transmise

Données historiques privées : libre diffusion uniquement après acceptation du fournisseur (sinon, données floutées).

=> mise en œuvre d'ici 2024.

Conclusion : après mise en conformité :



=> disparition des formulaires d'accès Silene pour la majorité des données.

- Elaboration des listes d'espèces sensibles

Socle commun au niveau national qui fait foi en cas d'absence de liste régionale.

Référentiel flore en 2021-2022 : 1 400 taxons évalués => 49 considérés comme sensibles

En 2022, sur 60 demandes d'accès aux données sensibles, 43 ont été validées.

Déroulement / calendrier

- pré-évaluation par les référents thématiques du CEN PACA

- sollicitation des experts régionaux + avis COPIL (pour les espèces PNA/PRA)

- Groupe connaissance du CSRPN

- Pré-avis MNHN

- Validation CSRPN

- Avis officiel MNHN

=> arrêtés préfectoraux puis intégration à Silene + SINP national

- Méthodologie

- Quelles espèces (cibler les espèces à évaluer en fonction des problématiques liées à chaque groupe).

- Tableau national d'évaluation de critères.

- Définition des critères et paramètres de floutage des données sensibles (propre à chaque espèce, pour chaque élément du cycle de vie, une période, l'ensemble des éléments, etc.).

- Etape consultative permettant de définir les modalités d'accès aux données sensibles en fonction des missions/projets.

Démarche :

Objectif premier de Silene : mise à disposition des données dans un but de conservation des espèces => libération des données.

Vérification de la cohérence avec les autres plateformes existantes et avec les régions limitrophes.

Lors de la transmission au SINP national, une donnée est transmise avec sa localisation précise, le floutage est réalisé ensuite par la plateforme nationale.

Aujourd'hui le floutage maximum dans Silene est soit à la maille 5 x 5 km soit à la commune.

Les référentiels données sensibles pourront être actualisés en fonction de l'amélioration de la connaissance dans chaque groupe.

Procédure de création des listes basée sur un guide méthodologique national disponible sur le site de l'INPN.

Espèces exotiques envahissantes non prises en compte sauf si une espèce provoque un attrait particulier entraînant une menace pour d'autres espèces situées dans le même secteur (piétinement par exemple).

Les sous-espèces peuvent être analysées et prises en compte si justification.

- Zoom sur les papillons de jour

- Pré évaluation réalisée par le CEN PACA en tant que structure animatrice du PRA en faveur des papillons de jour.

- Proposition d'analyser uniquement les espèces du PRA (qui rassemble toutes les espèces considérées comme vulnérables à l'échelle de la région).

- Seront incluses les espèces considérées comme disparues (dans le cas où de nouvelles observations seraient faites).

Deux exemples :

- *Parnassius corybas gazeli* : sous-espèce sujette aux prélèvements, très localisée, populations très fragiles. Les données précises ne sont pas connues de manière massive actuellement. La diffusion des données porterait atteinte à la conservation de cette sous-espèce.

=> floutage des données déjà connues (maille 5 x 5 km) + toute nouvelle population découverte floutée à la maille 10 x 10 km

- *Papilio alexanor destelensis* : mêmes raisons que la sous-espèce précédente + sous-espèce considérée comme éteinte au niveau régional.

=> floutage à la maille 10 x 10 km pour toute nouvelle donnée.

Echanges/questions durant la présentation

Joss Deffarges (adhérent CEN PACA) : il y a beaucoup de données sur ces territoires là mais les observateurs ne notent pas forcément la sous-espèce ?

Sonia R => en effet ce sera à nous de traiter la donnée en fonction des localisations géographiques.

Thibault Le Pen (ONF) : pour l'Alexanor du Destel, est-ce que le simple fait de signaler une nouvelle observation ce n'est pas déjà une information sensible ?

Hélène Chauvin : le risque de ne pas la signaler du tout c'est qu'elle ne soit pas prise en compte du tout dans les projets. Mais ce sont en effet des questions et des débats qui auront lieu pendant la consultation des experts.

Laureen Keller (CEN PACA) : il faut rappeler que l'objectif de l'outil SINP c'est de garantir la prise en compte d'un maximum d'espèces dans les différents projets. Ne pas diffuser les données c'est aussi priver d'information les animateurs Natura 2000 ou d'autres acteurs du territoire.

Samuel Priou (DDTM 06) : l'avantage de cet outil c'est justement d'être très fin dans le niveau de diffusion de l'information.

Sonia R : dans le cas de l'Alexanor, on pourrait très bien choisir de dire que toute nouvelle donnée est floutée pendant 10 ans par exemple.

Hélène Chauvin : grandes possibilités dans les paramètres de floutage.

- Positionnement du COFIL

Animatrice du PRA : sollicitation d'un groupe d'experts régionaux en janvier 2023.

Est-ce que le COFIL de ce PRA est d'accord pour déléguer la position du COFIL au sein du groupe d'expert à l'animatrice régionale ?

Ou est-ce que le COFIL souhaite apporter un avis complémentaire et consensuel (sollicitation par mail).

Précision : tout membre du COFIL qui souhaite participer au groupe d'expert peut se manifester. Le COFIL sera tenu au courant des avancées du groupe d'experts et pourra donner son avis.

Echanges/questions durant la présentation

Olivier Ferreira (PN Calanques) : est-ce que des acteurs territoriaux vont être consultés en plus du groupe d'experts ?

Laureen Keller => l'approche gestionnaire n'a pour le moment pas été pointée. Il y a de fortes chances pour qu'une espèce très territorialisée soit connue et prise en compte par le groupe d'experts.

Hélène Chauvin => remarque à garder en tête malgré tout pour savoir comment revenir vers vous.

Gérard Chovet : les données régionales seront-elles transmises à terme au référentiel national ? Y compris au niveau du GBIF ?

HC => en effet le national devra appliquer les référentiels régionaux lorsqu'ils existent, et en tenir compte pour toute transmission vers l'international également. Le CEN PACA s'engage à vérifier que le référentiel régional soit bien intégré avant de transmettre toute donnée.

Gérard Chovet : les données même précises seront dans le domaine public. Est-ce qu'il y a quand même une obligation ou une incitation quand on prend ces données à indiquer la source ?

HC => aujourd'hui c'est en quelque sorte dans le code déontologique de Silene, dans le respect des producteurs de données (charte Silene). Avec la future mise en conformité, il n'y aura plus d'obligation. Ce sera à nous tous d'y faire attention et de faire de la sensibilisation.

LK => même s'il n'y aura plus d'obligation à ce niveau, on est en train de réfléchir pour mettre en place des rappels sur la plateforme de ce qui est la bonne pratique en matière de partage des données.

Marion Di Liello (MAMP) : est-ce que ça veut dire que le nom de l'observateur va complètement disparaître ?

HC => non il fera toujours parti des champs au téléchargement, mais c'est lors de la réutilisation de la donnée qu'il pourra disparaître.

Marion Di Liello (MAMP) : est-ce qu'il n'y a pas un risque de limiter le nombre de versement de certaines données notamment par des utilisateurs privés ?

HC => c'est en effet un des gros enjeux, et ça fait partie de mes missions d'aller discuter avec les partenaires privés pour essayer de convaincre que le partage de la connaissance est important pour la conservation des espèces.

Décision du COPIL : consultation du COPIL PRA papillons de jour après le travail du groupe d'experts : présentation de la liste des espèces sensibles.

Présentation de trois projets réalisés en 2022

Atlas métropolitain de la biodiversité d'Aix-Marseille-Provence

Marion Di Liello, chef du service Biodiversité et Espaces naturels – Métropole Aix-Marseille-Provence

Diaporama support joint à ce document

Suite à un problème technique, cette présentation n'a pas été enregistrée.

L'idée de cette intervention est de présenter comment une Métropole s'intéresse à la conservation des papillons de jour, et plus largement comment peut-elle contribuer aux plans nationaux d'actions et à leur déclinaison régionale.

Pourquoi et comment ?

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un grand territoire de 3 160 km², composé de 92 communes. 73 % de son territoire est rural et 25 % est urbain. Elle concentre ainsi de forts enjeux économiques et sociaux.

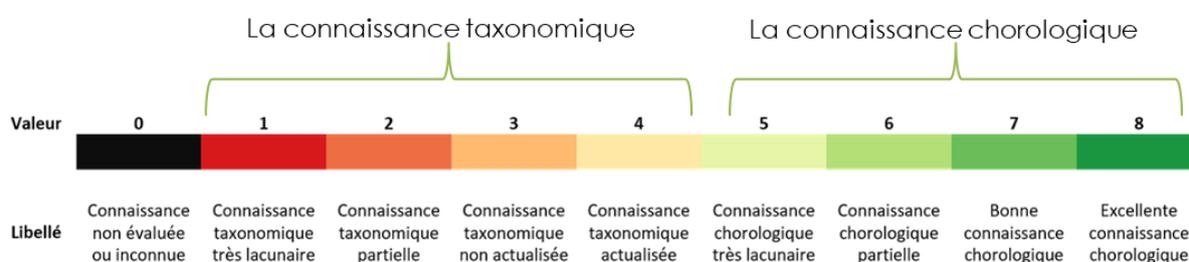
La MAMP a la compétence pour intervenir sur les sols et sur les milieux et prendre en compte le patrimoine naturel dans les politiques publiques à son échelle (périmètre cohérent).

L'analyse des enjeux de biodiversité de la MAMP s'appuie sur une démarche scientifique, en concertation avec le CEN PACA, le CBNMed et la LPO PACA. Un comité scientifique et technique a été créé. La caractérisation de la richesse écologique du territoire s'appuie sur 3 indicateurs clés : espèces, habitats naturels et fonctionnalité.

Etat de la connaissance

L'analyse a été faite sur la base de 2 millions de données, réparties en 18 groupes taxonomiques. Seuls les groupes pour lesquels la connaissance a été jugée suffisante ont été analysés (flore, oiseaux, papillons de jour, odonates par exemple).

L'évaluation de la connaissance est représentée schématiquement par 2 sous-ensembles :



L'indicateur de connaissance des différents groupes est calculé en fonction de la richesse spécifique connue, comparée à une liste taxonomique de référence (niveau de complétude de la connaissance).

Résultats

Les résultats présentés ici sont ceux pour les papillons de jour (sans les zygènes). Sur le territoire métropolitain, 141 espèces ont été recensées, avec 198 602 observations. L'analyse de ces données a permis de produire plusieurs types de cartes :

- une carte représentant la richesse spécifique connue (maille 5 x 5 km)
- une carte représentant l'état de la connaissance (maille 5 x 5 km)

Hiérarchisation des enjeux

La méthodologie s'appuie sur un scoring en fonction de :

- l'intérêt biogéographique (responsabilité du territoire au regard de la distribution mondiale de l'espèce) ;
- la rareté locale (petites populations ou faible nombre de populations) ;
- les menaces (vulnérabilité).

Les espèces sont ainsi réparties dans 4 classes d'enjeux en fonction des scores obtenus : « très fort », « fort », « modéré », « faible ». Une carte de répartition des espèces d'intérêt prioritaire (faune et flore) peut ainsi être produite (maille 5 x 5 km).

Pour les papillons de jour, cette carte a été produite à la maille 10 x 10 km. Sur le territoire métropolitain, 23 espèces ressortent comme étant d'intérêt prioritaire (enjeux fort et très fort), dont 10 figurent dans le PRA.

SR : il est important de préciser que cette méthodologie a d'abord été appliquée à la Métropole-Aix-Marseille, puis elle a été reproduite à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône, et elle est réfléchi aujourd'hui à l'échelle de la région. Une méthodologie semblable est également utilisée pour la création ou l'actualisation des référentiels ZNIEFF en faune (espèces remarquables et déterminantes).

Déploiement du protocole Chronoventaire sur le territoire du Parc national des Calanques

Olivier Ferreira, chargé de mission connaissance au service de la gestion – Parc national des Calanques

Diaporama support joint à ce document

Lien vers la vidéo de la présentation : <https://vimeo.com/790820469>

Le déploiement du Chronoventaire, une convergence d'intérêts

- Enjeu de conservation et surtout d'amélioration des connaissances, notamment du côté des invertébrés où les compétences des agents sont moins développées (par rapport aux oiseaux) ;
- Mise en place d'un suivi sur le long terme des papillons de jour et des zygènes ;
- Besoin de montée en compétence des équipes et besoin d'interactivité avec les autres acteurs du territoire à travers la construction d'un projet de science participative (plutôt collaborative) avec le LPED, l'association ANUMA et le CEN PACA.

Le protocole Chronoventaire

Réponse au besoin de mettre en place un suivi sur le long terme à l'échelle de plusieurs placettes avec plusieurs avantages :

- Prospection libre (pas en transect) ;
- Analyse des cortèges en fonction des saisons et des années ;
- Pression ciblée sur certaines espèces (choix dans le positionnement des placettes).

Echantillonnage sur le territoire du Parc national

Analyse territoriale des données d'occurrence réalisée en amont par le CEN PACA (dans le cadre d'une convention) afin d'orienter le positionnement des placettes de suivis. Cette analyse a fait ressortir :

- Une répartition assez homogène des données ;
- Beaucoup d'espèces non revues depuis plusieurs années (ce qui permet de mettre en place des recherches ciblées en fonction notamment de la répartition des plantes hôtes) ;

Le choix des placettes a également été fait en choisissant plusieurs habitats différents (milieux ouverts comme d'anciennes terrasses cultivées, d'anciennes friches industrielles, parc d'accueil du public, secteurs maintenus ouverts pour le risque incendie, etc.) y compris en milieu insulaire.

Une quinzaine de placettes a ainsi été positionnée.

Déploiement du protocole

Sauf exception, les personnes ciblées pour déployer le protocole étaient néophytes. Une première formation à la détermination des papillons a été délivrée par le LPED (1 journée) aux agents du Parc national et aux étudiants d'ANUMA. Deux journées ont ensuite été consacrées à la formation au protocole chronoventaire et au choix des placettes sur le terrain (CEN PACA).

Outils mis en place afin d'aider les équipes une fois en situation :

- Guide des papillons adapté aux espèces du Parc ;
- Mise en place d'un groupe WhatsApp pour partager les photos en direct des espèces demandant confirmation.

Le positionnement d'une placette de chronoventaire autour d'une station à Baguenaudier a directement permis de modifier les modalités de gestion de cette zone en bord de route (donc soumise à des coupes réglementaires) en épargnant les pieds de l'arbuste.

Premiers retours d'expérience

L'étude fine des données aura lieu à l'issue de plusieurs cycles de trois ans de suivi.

Au niveau du ressenti :

- Protocole accueilli favorablement par les différentes équipes (Parc national et étudiants) ;
- Bénéfice immédiat dans la montée en compétence des équipes au niveau des déterminations.

Des résultats positifs avec :

- 55 espèces observées dans les placettes (+ de 50 % des espèces connues du Parc) ;
- 100 % des espèces communes ont été observées ;
- 2 espèces du PRA dont la Zygène cendrée *Zygaena rhadamanthus* avec la troisième donnée connue ;
- 1 nouvelle espèce pour le Parc (le Comma *Hesperia comma*).

Dans l'outil de saisie des données du Parc, le nombre de données de papillons de jour et de zygènes a été multiplié par 15 en un an.

En plus du suivi chronoventaire, des prospections ciblées seront organisées dès 2023 pour cibler les espèces non revues depuis longtemps, comme l'Hermitte *Chazara briseis*.

Intégration dans une démarche globale

Les enjeux de conservation sur les papillons de jour est une préoccupation de l'ensemble de Parc nationaux. Une lithographie consacrée aux papillons a été réalisée cette année, avec une espèce « totem » pour chaque Parc. Pour les Calanques, c'est la Proserpine qui a été choisie.

Echanges/questions

Matthias Magnier : les peuplements de papillons sur les îles du Frioul sont-ils d'une richesse spécifique intéressante et est-ce que les populations sont totalement isolées ?

OF => c'est une question qui a fait débat récemment puisque [le Parc] engage depuis 2 ans la hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces. Après les oiseaux, les mammifères et la flore, c'est au tour des

invertébrés d'être analysés. La question de la classe d'enjeu de la Proserpine a été débattue. En zone continentale l'enjeu a été qualifié de moyen, et de fort sur les îles (pour une raison d'isolement probable).

Joss Deffarges : il y a des Proserpines sur Frioul ?

=> oui il y a en effet une très belle population sur laquelle il faudra sans doute réaliser un jour des analyses génétiques.

Etude des populations de Proserpine *Zerynthia rumina* par Capture – Marquage – Recapture (CMR),

Nathalie Courtois, ingénieur-chercheur hydrogéologie / Etudes d'impact - CEA

Diaporama support joint à ce document

Lien vers la vidéo de la présentation : <https://vimeo.com/790830714>

Etude réalisée dans le cadre d'un stage avec la collaboration de Thibault Le Pen de l'ONF. Il a été réalisé par Justine Rafaud, stagiaire en Master 2 de Poitiers.

Contexte

Le CEA est un centre de recherche sur les énergies.

5 500 personnes sur site et beaucoup d'installations.

Le site fait 1 200 ha dont 900 clôturés, avec beaucoup d'espaces naturels (forêts et zones ouvertes comme des garrigues). Il est aussi entouré de zones Natura 2000, PNR, ZNIEFF, APPB, ENS...

C'est un site industriel qui possède une bonne richesse en biodiversité (habitats et espèces) avec la présence de plusieurs espèces protégées. A l'intérieur beaucoup de projets sont réalisés (créations de bâtiments, démantèlement de sureté, etc.) avec le risque de détruire des espèces ou des habitats protégées : devoir compenser (même si au bout de la séquence ERC il y a encore des impacts significatifs) => faire des dossiers de demande de dérogation, des mesures compensatoires. C'est parfois difficile à mettre en place et ça entraîne des retards. Les études d'impacts sont souvent réalisées à l'échelle d'un seul projet : vision très parcellaire et pas d'ensemble sur le site.

Il y a par exemple beaucoup de Lézards ocellés à Cadarache. Ils sont bien habitués à l'homme et fréquentent les dalles de chauffage pour s'abriter et chasser.

Objectifs

Améliorer les connaissances de la faune, de la flore et des milieux sur le site de Cadarache pour avoir une meilleure évaluation des enjeux de conservation et des effets des projets, arriver à traiter des continuités écologiques : aider à choisir l'emplacement des projets pour privilégier l'évitement des impacts.

Mais aussi : contribuer à l'amélioration des connaissances à plus grande échelle, que le centre de Cadarache puisse servir aussi éventuellement d'atelier pour tester des protocoles, réaliser différentes études. Ces études concernent principalement des espèces de milieux ouverts comme les reptiles et les orthoptères et semi-ouverts avec des études sur les chauves-souris.

La Proserpine

NC : je passe rapidement sur la Proserpine car je suppose que tout le monde ici connaît !



Plan régional d'actions en faveur des papillons de jour

La Proserpine en résumé...

Statuts

- 🍷 Espèce classée en « préoccupation mineure » (LC) en France et en Europe, **protégée** en France.
- 🍷 Espèce intégrée au **PNA** papillons de jour 2018-2028, et à sa déclinaison régionale **PACA** 2021-2031.
- 🍷 Espèce **remarquable** pour la désignation des ZNIEFF.



Zerynthia rumina



Zerynthia polyxena

Us et coutumes

- 🍷 En France, présente sur le pourtour méditerranéen, jusqu'à 1700 m d'altitude
- 🍷 Plante-hôte : ***Aristolochia pistolochia***
- 🍷 **Univoltine**, début mars à mi-juin en fonction de l'altitude
- 🍷 Œuf : pondu sur les fleurs et les feuilles de la plante hôte, incubation ~15 jours
- 🍷 Chenille : se nourrit de la plante hôte pendant ~ 40 jours
- 🍷 Chrysalide : hiverne dans la végétation, sous une pierre, parfois pendant 2 hivers
- 🍷 **Habitats (EUNIS)** : F6.1 Garrigues occidentales, E1.3 Pelouses xériques méditerranéennes, E5.2 Ourlets forestiers thermophiles



Ministère de la transition écologique et solidaire



République
 Française
 Conservatoire
 d'espaces naturels
 Provence-Alpes-Côte d'Azur



Objectifs de l'étude sur la Proserpine

C'est une espèce qui est souvent retrouvée quand des études pour des projets d'aménagement sont réalisées => étudier sa sensibilité, quels sont ses habitats préférentiels, qu'est-ce qu'il se passe si sa plante hôte est détruite, est-ce qu'elle se disperse beaucoup, est-ce qu'il y a plusieurs noyaux de population => comment mieux la prendre en compte dans le fonctionnement du site en général.

=> sélection de placettes sur lesquelles se trouve la plante hôte

=> définir et appliquer un protocole de Capture – Marquage – Recapture d'individus.

=> interpréter les résultats pour voir les paramètres de la population (taille, taux de survie, etc.).

Protocole CMR

Localisation des différents milieux favorables en s'appuyant sur les habitats EUNIS.

Points de présence historique de la Proserpine et de la plante hôte (des inventaires ont lieu sur Cadarache depuis une vingtaine d'année). Des visites de terrain ont été réalisées par Thibault Le Pen (ONF) pour vérifier que les sites étaient bien favorables. Avec la chaleur et la sécheresse précoce de cette année, l'Aristolochie semble être sortie plus tard que d'habitude.

5 stations de 0,5 ha ont été définies sur la partie sud-est du Centre pour faire les suivis.

8 autres ont été choisies pour rechercher des individus.

Marquage réalisé à la peinture vitrail à travers le filet, avec un code des unités sur l'aile antérieure droite et les dizaines à gauche.

Hypothèse à respecter : pas d'impact sur la survie des individus et sur leur comportement, pas d'impact sur la détectabilité, que les marques ne se dégradent pas durant toute la durée de l'étude (dure plus longtemps que la durée de vie de l'individu).

Les stations étaient sillonnées selon un parcours aléatoire.

3 stations faites par jour, réparties dans la semaine avec 2 passages par station et par jour (1 h au premier passage et 30 min au deuxième).

Chaque capture ou recapture est pointée au GPS.

Remplissage d'un carnet de terrain avec les différentes observations.

Hypothèses à respecter : arriver à bien identifier l'espèce, on peut supposer que pendant la session de CMR, la mortalité est inférieure à ce qui se passe entre deux sessions.

Résultats

20 sessions de CMR d'avril à mai 2022. Les femelles ont commencé à être capturées 15 jours après les mâles.

112 individus différents ont été capturés (82 % de mâles) et 41 % ont été recapturés (aucune femelle). Les individus recapturés l'ont été en moyenne 3 fois (avec un maximum de 11 fois).

Il y a des différences dans le nombre d'individus capturés entre les stations.

En moyenne les individus ont été revus vivants 7 jours après leur première capture. 26 % des individus ont été recapturés pour la dernière fois 2 jours après leur première capture. Le plus vieil individu a été revu vivant 22 jours après sa première capture.

L'interprétation a été faite en transformant les résultats de la CMR en valeurs binaires pour établir l'histoire de capture pour chaque individu capturé au moins une fois (0 si l'individu n'a pas été vu pendant la session et 1 s'il a été vu).

Estimation attendue : avoir une idée de la taille de population, la probabilité de capture d'un individu au cours d'une session, la probabilité de survie apparente d'un individu entre deux sessions. L'estimation de survie est moindre que la survie réelle, puisqu'on ne peut savoir si les individus non revus sont morts ou simplement sortis de la zone.

On utilise ensuite des modèles plus ou moins complexes avec des paramètres qui peuvent dépendre ou non du temps. Pour le savoir il faut faire des tests d'adéquation entre les modèles et les données. Le principe de parcimonie consiste à limiter le nombre de paramètres s'ils ne sont pas utiles.

Le logiciel utilisé est MARK avec le modèle CJS (Cormack-Jolly-Seber).

Les tests ont été fait en traitant les résultats station par station ou en prenant la population totale.

La probabilité de survie est de 73 %, une probabilité de capture de 25 % avec des différences entre les différentes stations.

Il existe peu de référence sur la Proserpine, il en existe plus sur la Diane. En comparant, les paramètres sont à peu près similaires.

L'estimation d'effectif a été réalisée avec le modèle POPAN (sous MARK). Les résultats sont très variables en fonction des sessions : de 5 à 360 avec une moyenne d'une cinquantaine d'individus.

Un travail a également été réalisé pour essayer de voir quelles variables environnementales pouvaient jouer sur les Proserpines dans la zone d'étude. Du fait que finalement seulement des mâles ont été recapturés, l'impact de la présence de la plante hôte n'a pas pu être testée.

Par ailleurs il y a peu de pieds d'Aristoloché dans les stations. Ils sont beaucoup plus nombreux de l'autre côté de la clôture (plus au nord).

Un test sur les variables météorologiques a été fait, mais finalement ça ne ressort pas énormément puisque les différentes sessions ont été faites avec des conditions météo qui se ressemblaient (vent, soleil, etc.).

Toutes les stations étant exposées de la même manière c'est un paramètre qui n'a pas été testé. Le pourcentage de végétation (sol nu ou recouvert de thym/lavande) est cependant corrélé au nombre d'individus.

Les placettes sont toutes situées le long d'une clôture quand même assez lourde. Il a été constaté que les individus ne la suivent pas forcément et que ça ne les empêche pas de traverser (simplement ça peut les ralentir).

Les individus sont en général recapturés dans un rayon d'une trentaine de mètres autour du lieu de leur première capture.

Mais dans certains cas, les individus parcourent d'abord une longue distance (changement de station), puis ils restent dans ce rayon d'environ trente mètres.

Conclusions et perspectives

En conclusion de cette étude on se pose presque plus de questions qu'avant !

La CMR a été efficace (112 individus marqués et 241 recaptures au total).

On peut penser que le protocole n'avait pas d'impact sur le comportement des Proserpines.

Certaines variables n'ont pas pu être testées (plante hôte, exposition, habitats, etc.).

On peut se demander si le rayon de 30 m de déplacement peut correspondre à la taille d'un domaine vital pour les Proserpines, mais la question de la différence entre les mâles (souvent capturés en train de butiner) et les femelles (souvent capturées en vol) se pose.

Des études complémentaires seraient à envisager, voir s'il y a des échanges d'individus de chaque côté de la clôture, voir plus l'influence de l'habitat, réflexion également autour de l'amélioration de la conservation des Proserpines sur le site (maintien de zones ouvertes, adaptation du calendrier d'intervention et du matériel utilisé pour les travaux de débroussaillage, actions de sensibilisation au niveau des installations).

Echanges/questions durant la présentation

Timothée Schwartz : il est difficile de faire une comparaison avec la Diane car ce n'est pas la même espèce, il n'y a donc aucune raison pour que les résultats soient similaires. Il vaut mieux mettre en avant le côté nouveau

des résultats obtenus. La Diane est une espèce plus précoce, elle vole quand il fait plus froid et vole donc encore moins bien que la Proserpine, avec une dispersion sans doute encore plus réduite. Le fait de ne pas avoir recapturé de femelle est très intéressant, il n'y a pas eu ce constat pour la Diane (différence de dispersion ?).

Magali DESCHAMPS-COTTIN : quand je travaillais sur l'Apollon c'était exactement ça, on ne recapturait quasiment jamais les femelles mais parce qu'elles étaient souvent posées au sol sur les plantes hôtes et du coup on ne le voyait pas. Les mâles étaient souvent capturés en vol. Si le gros de la population d'Aristoloches est de l'autre côté de la clôture, elles sont probablement limitées sur ce secteur.

NC => en effet ça fait partie des hypothèses.

Sonia Richaud => c'est pour ça qu'on s'est dit que ce serait intéressant de mener des prospections mais le problème c'est qu'il faut mener des prospections de chaque côté de la clôture en même temps, ce qui nécessite plus de personnes.

MD-C : ou alors vous faites un côté le matin et l'autre côté l'après-midi ?

NC et SR => le problème c'est que c'est très long de faire le tour pour se rendre de l'autre côté de la clôture. Ce serait mieux deux personnes différentes mais oui c'est aussi faisable sur deux demi-journées.

Joss Deffarges : la durée de vie des femelles par rapport aux mâles on la connaît sur la Diane par exemple ?

TS => ce sont les mêmes ordres de grandeurs que pour les Proserpines, 2-3 semaines environ pour les mâles, mais nous n'avons pas l'information non plus pour les femelles.

Quels projets pour 2023 ?

Sonia Richaud (CEN PACA), animatrice du PRA en faveur des papillons de jour

Le Plan régional d'actions tourne autour de trois axes opérationnels (issus du Plan national d'actions) : Sensibilisation, Conservation et Connaissances.

En 2023 : continuité des projets déjà en cours et nouveaux projets prévus

- Continuer la formation des acteurs du territoire
- Poursuivre l'accompagnement technique et scientifique
- Continuer l'implication au niveau national (participer aux ateliers nationaux, aux COPIL, etc.)
- Révision de la Liste rouge régionale des papillons de jour qui a maintenant 10 ans
- Révision des listes d'espèces déterminantes et remarquables ZNIEFF (travail réalisé en parallèle de la Liste rouge pour plus de cohérence)
- Poursuite de l'étude liée à l'impact du surpâturage en montagne en lien avec l'OFB et le Parc national du Mercantour (étude sur le long terme)
- Poursuite des études menées sur *Chazara briseis*, en essayant d'avancer en même temps que l'Opie et le CEN Occitanie (études génétiques, toxicologiques)
- Poursuite des études génétiques sur plusieurs espèces en lien avec les associations A Rocha, Grenha et Proserpine et le LECA.

Les projets à mener, basés sur les 10 fiches actions du PRA

Quelques exemples :

- Lien entre PRA papillons de jour et Stratégie connaissance régionale

- Lancement d'un programme de recherche de *Pieris ergane* dans le Briançonnais, basée sur les connaissances acquises pendant un séjour dans les Pyrénées
- Etude sur la répartition fine d'*Euphydryas intermedia* dont la seule population en PACA est dans la vallée de la Clarée, en dehors de toute aire protégée
- Recherche de *Gegenes pumilio* sur le littoral du Var et des Alpes-Maritimes
- Réalisation de cartes de répartition des espèces du PRA par département avec des listes communales (à la demande) pour une prise en compte dans la rédaction des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement. La mise à jour du référentiel des espèces ZNIEFF remplit en partie ce rôle car les ZNIEFF de type 1 sont en général bien prises en compte par les communes
- Réflexion autour de la création/extension de sites protégés/gérés en lien avec les espèces qui se trouvent en dehors du réseau actuel (comme *Euphydryas intermedia*) ou avec une faible représentation de leurs populations dans ces aires.

Les fiches actions sont à lire dans le PRA qui est téléchargeable par exemple sur le site de l'Opie national. A savoir qu'il y a aussi des actions à mettre en œuvre et qui sont dédiées à chaque espèce du PRA, à voir dans les fiches espèces.

Tour de table des acteurs souhaitant s'investir dans le PRA

Marion Di Liello (Métropole Aix-Marseille-Provence) : au niveau de l'action de la Métropole, son accompagnement et le lien avec les communes de son territoire, la Métropole peut réagir sur la stratégie connaissance (mener des inventaires plus ciblés par exemple, sur des espèces ou sur des territoires en lacunes de connaissance), dans le cadre de l'Atlas métropolitain des listes d'espèces à l'échelle des communes ont pu être produites, engagement de la Métropole sur l'accompagnement des communes (25 aujourd'hui) pour améliorer la connaissance des enjeux et éviter des secteurs à enjeux fort. Aujourd'hui les documents des communes qui font partie de la Métropole sont gérés à l'échelle de la Métropole. Il serait possible maintenant d'aller plus loin, notamment sur les papillons puisque c'est un groupe qui à la fois est un bioindicateur, qui intéresse et suscite l'envie de plus connaître et qui est facile en termes de communication quand on travaille avec des élus par exemple. Sur le point création/extension d'aires protégées, par rapport à toutes les analyses qui ont pu être faites, l'idée c'est de pouvoir augmenter les surfaces en aire protégée (sur le territoire, beaucoup de sites avec un statut mais pas de protection stricte, moins de 5 %). Ce sont les axes sur lesquels la Métropole souhaite avancer.

Cédric Arnaud (OFB) : engagement sur les suivis chronoventaires sur les placettes pâturées et non pâturées dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence, mais difficile de s'engager au-delà. Sachant qu'il faut prendre en compte aussi le volet police au cas par cas.

Alexandre Lautier (Grand Site Concors Sainte-Victoire) : on aimerait faire à peu près le même travail que dans les Calanques. Il faut voir aussi comment on s'organise avec la Métropole. L'idée serait de déployer le protocole chronoventaire pour avoir un suivi des papillons de jour. C'est un territoire avec beaucoup d'enjeux et de problématiques liées au débroussaillage, travaux DFCI, cultures cynégétiques.

M D-L => s'il existe des conseils de gestion liés aux travaux de débroussaillage ce serait quelque chose à développer à l'échelle du territoire métropolitain.

SR => c'est un exercice qui peut être compliqué si on réfléchit à une échelle trop large puisque souvent il s'agit de problématiques très ciblées, et on risque de ne pas être assez précis.

Samuel Priou (DDTM 06) : la DDTM pourrait peut-être apporter un appui à la création d'APPB notamment.

Stéphanie Beaume (ONF) : il y a des problèmes de bases de données à l'ONF qui font que les données des dernières études n'ont pas été communiquées, mais on va se mettre en relation avec Hélène. Sur le dernier point (réflexion autour de la création/extension d'aires protégées/gérées), l'ONF a une réflexion sur l'extension de la Réserve biologique de Catchéou dans le Var. Actuellement il est demandé aux agents de noter un maximum de données en dehors de la réserve pour justifier cette demande.

SR => c'est intéressant et j'aimerais bien qu'on reste en contact pour suivre l'évolution de ce projet.

SB => oui et on pourrait organiser une visite de terrain.

Matthias Magnier (Grand Site Concors Sainte-Victoire) : sur le volet sensibilisation, est-ce que dans le cadre du PRA il est prévu d'éditer quelque chose à destination des scolaires ou des adultes ?

SR : la partie sensibilisation du grand public à l'échelle du PRA peut être difficile à utiliser puisque les espèces ciblées ne sont pas forcément les plus simples [à déterminer] ni les plus répandues. Ce qui n'empêche pas de faire de la sensibilisation d'une manière plus générale sur les papillons, mais il y a sûrement d'autres outils qui sont mobilisables comme les ABC qui ont un volet sensibilisation, y compris des scolaires.

MP : et dans le cadre du PNA ?

SR : il y a encore moins d'espèces qui sont ciblées dans le PNA.

Marion Di Liello : ce matin Gaëlle parlait d'une mallette pédagogique qui va être lancée.

SR : oui en effet, cependant ce ne sera pas forcément à l'animatrice du PRA de s'en emparer mais directement aux acteurs du territoire. C'est une information qui sera transmise. La sensibilisation visée par le PRA concerne surtout les élus, les animateurs Natura 2000, etc., donc un public un peu différent. Le grand public est sollicité ponctuellement lors du lancement des enquêtes (nationales ou régionales) ciblant certaines espèces, même si souvent le public touché est déjà suffisamment sensibilisé pour s'y intéresser.

Olivier Ferrera (Parc national des Calanques) : côté Parc des Calanques on va poursuivre le travail engagé cette année. Sur le volet sensibilisation justement on aura besoin d'un diagnostic affiné sur le territoire pour échanger directement avec certains gestionnaires d'espaces naturels, notamment sur les opérations de débroussaillage au titre du risque incendie. Je pense aussi à toutes les actions qui pourraient être entreprises demain en sensibilisation sur les franges urbaines, même si les espèces ciblées par le PRA ne se retrouvent pas forcément dans ce contexte-là. Un travail de thèse réalisé sur la compétition entre abeilles sauvages et abeilles domestiques, donnait un panel d'actions à entreprendre avec la question des palettes végétales notamment sur la frange urbaine puisque dans un Parc national, tout ce qui est plantations/enrichissements en espèces végétales ou autres est traité par un régime d'autorisation. On peut se demander comment les espaces de frange peuvent contribuer à enclencher des actions de sensibilisation (aménageurs en zone urbaine, etc.).

Magali Deschamps-Cottin : c'est ce qu'on a commencé à travailler sur la renaturation des parcs urbains avec des palettes végétales espèces locales, mais c'est dur à mettre en place.

OF : il faudra peut-être qu'on se mette autour de la table pour voir si on peut faire sortir un ou deux projets avec un acteur de ces franges qui pourra être moteur pour enclencher quelque chose. Pas forcément sur 2023 mais pourquoi pas à l'horizon 2025-2030.

M D-C : on est restreint par les espèces du PRA. Il n'y a que *baeticus* qui peut enclencher des actions de pâturage peut-être. On travaille actuellement sur comment remettre du pâturage dans les espaces urbains et péri-urbains, justement pour favoriser cette espèce et pour éviter le débroussaillage systématique des zones qui ne sont pas gérées en pâturage. L'AFB va sortir une liste d'espèces végétales pour les pollinisateurs (mise en place avec les CBN), en janvier-février.

Sylvain Rivet (DREAL PACA) : La question qui vient d'être soulevée pour les études menées sur les franges urbaines « est-ce qu'on peut trouver une place pour les papillons ? », c'est une question que chaque acteur membre de ce comité de pilotage à son échelle pourrait se poser dans le cadre de ses activités et études en cours ou en projet, sans nécessairement se restreindre aux espèces du PRA, au moins au départ. Il faut que chacun se dise de façon très opportuniste « il y a tel ou tel dispositif qui se met en place, est-ce qu'on peut trouver une place pour les papillons, soit par une entrée milieu, soit par une entrée pédagogique, soit par une entrée territoire, etc. ».

Joss Deffarges : une bonne nouvelle pour les deux zygènes du Parc de la Valmasque, le projet de création d'APPB est en train d'être relancé. Cette relance fait suite à une première demande qui date de 2016 mais qui est restée sans suite à ce jour. Le CEN sera sans doute contacté prochainement. Le secteur concerné inclut la zone ouverte où les deux sous-espèces de zygènes se reproduisent.

Timothée Schwartz (A Rocha) : l'étude sur la Diane va continuer, et sur l'Hermite l'absence de financement pour continuer est un souci. Pour le moment les études sont financées par l'association, mais un appui pour la recherche de financement serait apprécié.



**Conservatoire
d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Siège :

4, avenue Marcel Pagnol
Immeuble Atrium Bât B.
13 100 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 20 03 83
Fax : 04 42 20 05 98
Email : contact@cen-paca.org
www.cen-paca.org

Pôle Biodiversité régionale

18 avenue du Gand
04 200 SISTERON
Email : sonia.richaud@cen-paca.org
Tél : 04 92 34 40 10 / 07.63.88.42.62

Le Conservatoire d'espaces naturels
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
est membre de la Fédération
des Conservatoires d'espaces naturels



Ce travail a été réalisé grâce au soutien financier des partenaires suivants :